

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 006

**Séance ordinaire du 04 mars 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 26 février 2025

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire
Présents : 24 Représentés : 4 Absents : 1

Secrétaire de séance : Mme CAORS

Rapporteur : M. TANTI

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI – Mme Véronique BOURCET – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD – Mme Eglantine MOUSIS.

Avaient donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – M. Marc RADIGALES à Mme Véronique BOURCET – M. Hervé FABRE-AUBRESPY à Mme Nathalie LLUELLES.

Absents : M. Michel DORLET.

Objet : Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire – budget principal et budget annexe pour l'exercice 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2121-8, L 2312-1 et D2312-3 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, et notamment son article 17 ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, notamment son article 191 ;

Vu le décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal du 28 mars 2023 et notamment ses articles 9 à 18 relatifs à l'organisation des débats ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 24 février 2025 ;

Considérant le rapport transmis, l'exposé du rapporteur et la tenue des débats.

Le conseil municipal :

- **Prend acte** de la communication de ce Rapport d'Orientation Budgétaire portant sur le budget général et le budget annexe 2025 de la commune ; ainsi que du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu à cette occasion ;
- **Précise** que le rapport fera l'objet d'une mise à disposition au public et d'une publication sur le site internet de la commune conformément à l'article D2312-3 du code général des collectivités territoriales.

Le 4 mars 2025

La secrétaire de séance,

Charlotte CAORS



Le Maire,

Amappia VENTRON

